

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 AVRIL 2023**

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 4 avril 2023 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2<sup>e</sup> étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste.

### **SONT PRÉSENTS :**

Monsieur le maire suppléant Tony Bolduc, Madame la conseillère Stéphanie Felx et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Philippe Drolet, Bernard Mallet et Martin Laplaine, sous la présidence de la maire suppléant Tony Bolduc.

### **SONT AUSSI PRÉSENTS :**

Madame Sophie Denoncourt, greffière par intérim qui prend note des délibérations.  
Madame Tania Tremblay, directrice générale

### **EST ABSENT(E) :**

Madame Lise Michaud, mairesse

**Monsieur le maire suppléant, Tony Bolduc, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 20 h 01.**

## **2023-04-177 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour avec le retrait du point suivant :
  - o 3.1. Avis de motion. Règlement 2022-1023-01 modifiant le règlement d'emprunt 2022-1023 - Programme TECQ.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## **2023-04-178 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE C06-470 POUR AUTORISER ÉGALEMENT LES USAGES DES CLASSES D'USAGES C1 – COMMERCE D'ALIMENTATION, C2 – COMMERCE DE VENTE AU DÉTAIL, C3 – SERVICE PERSONNEL ET C4 – SERVICE PROFESSIONNEL ET AUTRES SERVICES USAGES.**

- Avis de motion est donné par le conseiller Stéphane Roy qu'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2022-1009 sera présenté en vue de son adoption lors d'une séance ultérieure. Ce règlement visera à :
  - o autoriser dans la zone C06-470 les usages du groupe des classes de commerce C1 – Commerce d'alimentation, C2 – Commerce de vente au détail, C3 – Service personnel et C4 – Service professionnel et autres services usages en plus des usages déjà autorisés.
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

## **2023-04-179 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-1009-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE C06-470 POUR AUTORISER ÉGALEMENT LES USAGES DES CLASSES D'USAGES C1 – COMMERCE D'ALIMENTATION, C2 – COMMERCE DE VENTE AU DÉTAIL, C3 – SERVICE PERSONNEL ET C4 – SERVICE PROFESSIONNEL ET AUTRES SERVICES USAGES.**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier d'apporter des modifications au règlement de zonage 2022-1009;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte le projet de règlement 2022-1009-03 modifiant le règlement de zonage 2022-1009.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Aucune.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a eu lieu à 20 h 03.

**2023-04-180 LEVÉE DE LA SÉANCE.**

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Stéphanie Felx et est résolu:

- DE clore la séance à 20 h 04.

**ADOPTÉE à l'unanimité**